



ORCHESTRE NATIONAL
DE MULHOUSE

Conseil d'Administration de l'Orchestre National de Mulhouse

Séance du 24 juin 2026

6 membres présents, 3 procurations, 3 membres excusés

Présents :

- Carine de MARIN
- Catherine CHOPIN
- Christelle RITZ
- Joseph SIMEONI
- Jean-Lou REICHLING
- Jean VERNE, représentant Alexis NIEVIASKI

Excusés :

- Anne-Catherine GOETZ
- Cécile STRIEBIG-THEVENIN
- Marc MUNCK

Procurations :

- Anne-Catherine GOETZ pour Carine DE MARIN
- Cécile STRIEBIG-THEVENIN pour Carine DE MARIN
- Alexis NIEVIASKI pour Jean VERNE

Autres personnes présentes :

- Guillaume HEBERT, Directeur général
- Etienne COMPAIN, Administrateur
- Laura POUSPOURIKAS, Musicienne

Compte rendu

1. Introduction

La Présidente ouvre la séance et remercie les membres du Conseil d'administration pour leur présence.

Elle rappelle que cette réunion intervient à quelques jours de la fin des fonctions de Guillaume HEBERT en qualité de Directeur général de l'Orchestre National de Mulhouse. Elle souligne que ce Conseil d'administration doit permettre d'examiner plusieurs délibérations

importantes, notamment l'approbation du Compte financier unique de l'exercice 2025, tout en préparant la période de transition qui s'ouvrira à compter du 1er juillet 2026.

Christelle RITZ prend la parole pour relever erreur de méthode concernant la délibération n°009 proposée à l'ordre du jour. En effet, son nom était initialement indiqué parmi les candidats titulaires de la Commission d'appels d'offres dans les documents envoyés en préparation du Conseil d'Administration, et elle constate que des échanges préalables à l'ouverture du Conseil d'Administration semblent indiquer qu'elle serait finalement candidate suppléante. Il est proposé de clarifier ce point au moment de la délibération évoquée.

- Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 8 juin 2026

Le compte rendu de la séance du 8 juin 2026 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Échange des administrateurs sur la situation de la Direction générale par intérim

Conformément à l'ordre du jour, les administrateurs se réunissent ensuite à huis clos afin d'échanger sur la situation de la Direction générale par intérim et sur les modalités d'organisation de la période de transition qui s'ouvrira à compter du 1er juillet 2026.

Cette séquence se déroule hors de la présence de Guillaume HEBERT, d'Étienne COMPAIN et de Laura POUSPOURIKAS.

À l'issue de cet échange, les intéressés rejoignent la séance.

- Allocution de Monsieur Guillaume HEBERT

Avant d'aborder les délibérations inscrites à l'ordre du jour, la Présidente laisse la parole à Monsieur Guillaume HEBERT, qui souhaite adresser quelques mots aux membres du Conseil d'administration à l'approche de son départ.

Il revient sur les près de sept années passées à la direction de l'Orchestre National de Mulhouse, marquées selon lui par une profonde transformation de l'établissement. Il évoque avec humour certains projets matériels demeurés inaboutis, avant de rappeler que l'essentiel de son action aura consisté à défendre un projet artistique et culturel fondé sur des valeurs qui ne se mesurent pas uniquement à travers des indicateurs financiers : l'émotion, la transmission, l'exigence artistique et le développement des publics. Il souligne les principales réalisations accomplies collectivement au cours de cette période, parmi lesquelles l'obtention du label « Orchestre national en région », la montée en puissance de l'activité artistique, le développement des recettes propres, la professionnalisation progressive de l'administration ainsi que la création de la régie personnalisée, désormais pleinement autonome.

Guillaume HEBERT rappelle que ces résultats sont avant tout ceux d'un travail collectif associant les musiciens, les équipes administratives et techniques, les partenaires institutionnels ainsi que les membres successifs du Conseil d'administration. Il leur adresse

ses remerciements, en soulignant que, malgré les divergences parfois rencontrées, tous partageaient une même ambition : assurer le développement et le rayonnement de l'Orchestre National de Mulhouse. Il évoque ensuite les principaux défis qui attendent l'établissement : la consolidation de son fonctionnement en tant qu'établissement public, le recrutement d'une nouvelle Direction générale, puis d'une nouvelle Direction musicale, la poursuite du développement des publics ainsi que la confirmation, dans la durée, des exigences attachées au label « Orchestre national en région ».

En conclusion, il rappelle que les institutions culturelles dépassent les personnes qui les dirigent successivement. Si les responsables, les élus ou les artistes se succèdent, les projets doivent continuer à servir durablement l'intérêt général et le service public culturel. Il formule enfin le vœu que l'Orchestre National de Mulhouse poursuive son développement et remercie l'ensemble des administrateurs et partenaires pour la confiance qui lui a été accordée durant ces années.

La Présidente remercie chaleureusement Guillaume HEBERT pour son engagement au service de l'Orchestre National de Mulhouse depuis près de sept années. Elle salue le travail accompli sous sa direction et lui adresse, au nom du Conseil d'administration, tous ses vœux de réussite pour la suite de son parcours professionnel.

2. Délibérations

- Présentation du budget réalisé en 2025 et des perspectives pour l'exercice 2026

Avant l'examen des délibérations financières, la Présidente laisse la parole à Étienne COMPAIN pour une synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 ainsi que les principaux éléments de projection pour l'exercice 2026.

Il souligne que les résultats de l'exercice 2025 traduisent une situation financière globalement satisfaisante, caractérisée par une bonne dynamique des recettes propres, portées notamment par la refonte de la grille tarifaire, et par un niveau d'exécution budgétaire conforme aux prévisions.

Concernant l'exercice 2026, il attire toutefois l'attention des administrateurs sur plusieurs points de vigilance, notamment l'évolution de la masse salariale, les recrutements rendus nécessaires par la période de transition ainsi que le suivi des coûts de production des prochaines saisons. Il insiste sur la nécessité de maintenir un pilotage budgétaire rigoureux afin de préserver les équilibres financiers de l'établissement.

Guillaume HEBERT rappelle en complément que les arbitrages réalisés sur la programmation artistique ont déjà permis d'intégrer les conséquences de l'évolution des financements publics annoncés, tout en veillant à préserver les grands équilibres du projet artistique.

- Désignation d'un président de séance pour l'adoption du Compte financier unique (CFU)

Conformément aux dispositions applicables au Compte financier unique, la Présidente quitte momentanément la séance.

Madame Catherine CHOPIN est proposée pour assurer la présidence de séance pendant l'examen du Compte financier unique.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise aux voix.

Catherine CHOPIN est désignée, à l'unanimité des suffrages exprimés, présidente de séance pour l'examen et le vote du Compte financier unique de l'exercice 2025.

- Approbation du Compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 – Délibération n°006.2026

Sous la présidence de Catherine CHOPIN, la parole est laissée à Étienne COMPAIN pour présenter le Compte financier unique de l'exercice 2025.

Il rappelle que ce document retrace l'ensemble de l'exécution budgétaire et comptable de la première année de fonctionnement de la régie personnalisée. Il met en évidence une situation financière saine, caractérisée notamment par une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, une progression des recettes propres et un résultat permettant d'aborder favorablement l'exercice 2026. Il apporte des précisions sur le résultat comptable constaté, qui ne reflète que partiellement la réalité financière de l'établissement, car doivent y être retranchées un certain nombre de factures non payées en 2025 du fait d'une vacance sur la partie comptable de l'administration, ainsi que le report de l'excédent de l'année antérieure, pour obtenir le résultat réel.

Aucune observation particulière n'étant formulée, le Compte financier unique est mis aux voix.

La délibération n°006.2026 est adoptée à l'unanimité.

À l'issue du vote, Catherine CHOPIN remercie les administrateurs et restitue la présidence de séance à Madame Carine de MARIN.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Délibération n°007.2026

La Présidente donne la parole à Étienne COMPAIN pour présenter les modalités d'affectation du résultat constaté à l'issue du Compte financier unique. Il rappelle les principes applicables en M57 et expose les écritures proposées afin d'assurer l'affectation des résultats au budget de l'établissement. Il rappelle que la reprise définitive des résultats interviendra lors du vote du Budget Supplémentaire à la rentrée.

Jean-Lou REICHLING souligne les similitudes entre cette procédure et celle mise en œuvre au sein de la Ville de Mulhouse.

Aucune autre observation n'étant formulée, la délibération est mise aux voix.

La délibération n°007.2026 est adoptée à l'unanimité.

- Décision modificative de transfert de crédits – Délibération n°008.2026

La Présidente laisse la parole à Étienne COMPAIN pour présenter la décision modificative destinée à procéder à plusieurs ajustements de crédits entre chapitres afin d'assurer la bonne exécution budgétaire de l'exercice en cours.

Guillaume HEBERT précise que ces ajustements tiennent compte notamment de l'évolution des concours financiers de l'État, avec une baisse de la subvention de la DRAC notifiée en avril 2026, et des arbitrages réalisés sur la programmation artistique afin de préserver les équilibres budgétaires de l'établissement. Il rappelle l'importance de maintenir une gestion prudente au cours du second semestre 2026 et d'anticiper dès à présent les contraintes susceptibles d'affecter la préparation du budget 2027.

La délibération est ensuite mise aux voix.

La délibération n°008.2026 est adoptée à l'unanimité.

- Élection de la Commission d'appel d'offres et de la Commission consultative des marchés – Délibération n°009.2026

La Présidente rappelle que la création récente de la régie personnalisée rend nécessaire la constitution de la Commission d'appel d'offres et de la Commission consultative des marchés.

Lors de la présentation des candidatures, une erreur matérielle a été relevée dans la composition initialement proposée. La Présidente donne la parole à Etienne COMPAIN pour l'explication de cette erreur. Ce dernier indique que lors de l'envoi de la proposition initiale de cette délibération, il avait involontairement oublié d'inclure Joseph SIMEONI dans la liste des candidatures, et indiqué deux noms de représentants pour la DRAC, alors qu'un seul doit normalement siéger comme membre du Conseil d'administration. Ayant constaté cet oubli, il a porté ultérieurement à connaissance des seuls administrateurs présents une nouvelle proposition de délibération au format papier, proposant un choix entre Joseph SIMEONI et Christelle RITZ. Il présente ses excuses pour cette erreur et les malentendus qui ont pu en découler. Il précise également que jusque lors ces deux commissions n'ont pas été réunies, car elles supposent pour ce faire la passation de marchés publics au-delà des seuils de procédures formalisées, ce qui n'a pour lors pas été le cas, l'Orchestre ne portant notamment aucun investissement de gros œuvre.

Joseph SIMEONI propose d'entériner le fonctionnement suivant, afin de garantir le bon fonctionnement des deux commissions :

- Dans la délibération, il sera officiellement indiqué comme titulaire et Christelle RITZ comme suppléante
- Dans la pratique, il se déportera une fois sur deux pour laisser siéger Christelle RITZ en cas de réunion desdites commissions.

Christelle RITZ indique accepter cette proposition. Il est convenu qu'elle sera inscrite précisément dans le compte-rendu de séance.

Le Conseil d'administration approuve cette composition.

La délibération n°009.2026 est adoptée à l'unanimité.

3. Autres points

- État d'avancement de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)

La Présidente laisse la parole à Jean VERNE, qui informe le Conseil d'administration de l'état d'avancement de la Convention pluriannuelle d'objectifs. Il indique que la Préfecture et la Direction régionale des affaires culturelles ont souhaité différer la signature de la CPO jusqu'à la désignation de la future Direction générale de l'établissement. Dans l'intervalle, il précise que cette situation est sans incidence sur le versement des financements de l'État, ceux-ci étant sécurisés par la conclusion d'une convention financière annuelle.

La Présidente prend acte de ces éléments et remercie les services de l'État pour leur accompagnement durant cette période de transition.

4. Informations relatives au prochain Conseil d'administration

La Présidente informe les administrateurs qu'un Conseil d'administration extraordinaire sera organisé le 1er juillet 2026. Cette séance aura principalement pour objet de déterminer les modalités de gouvernance de la période d'intérim consécutive au départ du Directeur général.

Elle propose également qu'à l'issue de cette réunion, une rencontre soit organisée entre les membres du Conseil d'administration et les musiciens ainsi que les équipes de l'Orchestre, afin de présenter l'organisation retenue pour cette période de transition et d'échanger avec l'ensemble des personnels.

Le principe de cette rencontre est accueilli favorablement par les administrateurs.

Fin de séance

Plus aucune question n'étant soulevée, la Présidente remercie les membres du Conseil d'administration pour leur participation et lève la séance.

Fait à Mulhouse, le 24 juin 2026

La Présidente
Mme Carine DE MARIN

